

Publié le 17 avril 2008

Une Sem pour le velours à Urfé ?

Jean-Hugues Demure, ancien-président de la Communauté de communes du Pays d'Urfé (42), est à l'initiative du projet de la Sem Velours d'Urfé, appelée à valoriser l'activité de tissage traditionnel du velours, dans le giron de la dernière usine française dédiée à la fabrication de ce tissu pour l'habillement haut de gamme.



Pourquoi avoir retenu la solution Sem ?

J-HD - La formule Sem est particulièrement bien adaptée à notre projet qui associe dès sa conception des collectivités et une entreprise privée ; elle permettra de poursuivre ce partenariat public privé dans le processus de décision qui fera vivre le projet.

Que vous a concrètement apporté l'appui de la Fédération des Epl ?

J-HD - L'appui de la Fédération a permis aux partenaires, publics et privés, de comprendre l'environnement juridique de la Sem et de se mettre en ordre de marche pour la constitution du capital. Il a également permis d'entrer dans la phase de concrétisation du projet, de finaliser la feuille de route et enfin de sécuriser l'engagement de chacun des partenaires. J'ajouterais que la Fédération est une ressource technique et pratique aisément mobilisable et réactive.

Quelles seront les missions de votre Sem ? Quelles retombées économiques pour votre territoire ?

J-H D - La Sem Velours se verra confier l'animation et la gestion d'un équipement de valorisation économique, touristique et culturel à partir d'un savoir-faire industriel rare et encore en activité de fabrication de tissu velours pour l'industrie de luxe et de haute couture. Il s'agira pour la Sem d'augmenter la fréquentation touristique du territoire (10 000 visiteurs/an attendus) et de constituer un véritable argumentaire d'attractivité économique pour favoriser l'installation d'entreprises de haut de gamme sur le Canton. Evidemment, il s'agit aussi de maintenir l'activité de fabrication de velours et de ses emplois.

En quoi la Sem apparaît-elle comme une solution pertinente ?

J-HD - La Sem crée un espace de gouvernance permettant la convergence des objectifs publics et privés. A ce titre, elle va permettre aux acteurs de piloter ensemble le projet. La conduite du projet s'avère par ailleurs

innovante dans le sens où il est rare qu'un acteur privé s'associe aussi fortement au développement de son territoire d'implantation économique.

Quels conseils donneriez-vous à ceux qui pensent créer une Sem ?

J-HD - Contacter très en amont la Fédération ! Pour autant, il convient auparavant de bien s'assurer que les objectifs du privé et du public convergent bien.